

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018

L'an Deux Mille-Dix-Huit, le Vingt-Trois du mois d'Avril à Vingt-heures heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN -dûment convoqués par le Maire- se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Paillat Philippe -Maire-, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 18.04.2018

ETAIENT PRESENTS : CERVEAUX Maud, GATARD Odile, MARTINEAU Anne, MARTINEAU Marie-Josée, CHARRIER Jean-Luc, JAULIN Guy-Marie, PAILLAT Philippe, PIERRE Gwénaël, PACHETEAU Laurent, THIBAUDEAU Patrick, VINCEDEAU Joël

Formant la majorité des membres en exercice

Excusé : CASSERON Guy-René, pouvoir donné à Patrick THIBAUDEAU, RABUSSEAU Stéphanie, pouvoir donné à Maud CERVEAUX, DEFOIS Sylvain, pouvoir donné à Anne MARTINEAU, RAMBAUD Marianne, pouvoir donné à Guy-Marie JAULIN, COUTRET Christelle, pouvoir donné à Gwénaël PIERRE, BABU Pascaline

Secrétaire de séance : GATARD Odile

1 Adoption des procès verbaux de la séance du 26 Mars 2018 et du 11 Avril 2018

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2018 est approuvé avec 14 voix pour et 2 abstentions

2 Point sur les commissions

a. Finances : présentation par Philippe PAILLAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission finances ne s'est pas réuni depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ajoute que la réunion du mois de mars a permis le vote des budgets, les commissions peuvent donc désormais travailler sur les projets 2018, et précise qu'en cas de nécessité, des décisions modificatives peuvent être présent.

b. Bâtiments : présentation par Patrick THIBAUDEAU

- Restaurant scolaire : le marché public concernant le lot n°5 (cloisons, faux-plafonds...) a été relancé. 15 dossiers ont été retirés. La clôture de consultation est le 25 avril 2018 à 12h00. L'architecte a transmis un nouveau planning programmant le début des travaux le 14 mai et la fin le 19 septembre 2018.

Le service de restauration scolaire a été transféré à la salle du Bocage le 23 et 24 avril pour un essai.

- ➔ Marie-Josée MARTINEAU informe le Conseil Municipal que le crépi de l'école publique (coté rue) est abimé.

c. Urbanisme-Cadre de vie : présentation par Anne MARTINEAU

La commission s'est réunie le 19 avril 2018

- Travaux de voirie : la commission a sélectionné les travaux de voirie 2018. Les routes retenues sont
 - Route de la Guillerie vers le bois au Jaud
 - Morceau de voirie au Martinet
 - Semelière
 - Parking du terrain de foot
 - Intérieur du village de la Chemillardière

- Travaux CPIE : les travaux ont été relancés concernant l'accessibilité du cimetière, dans le cadre de l'ADAP, et le piétonnier derrière le cimetière.
 - ➔ Laurent PACHETEAU demande le nettoyage du piétonnier derrière le cimetière (tri + rangement)
 - ➔ Gwénaél PIERRE indique qu'il ne faut pas générer de stock un peu partout dans la commune.
 - ➔ Monsieur le Maire précise qu'il demandera le rangement aux services techniques.
- Rue de la Source : la commission souhaite ramener de la pierre pour améliorer la situation.
- Etang des Morineaux ; la commission a validé l'achat de 50 mètres de piquets par an.
- Abri bus allée du Levant : la commission souhaite la réalisation d'un abri bus allée du Levant par le biais d'un chantier jeunes.
 - ➔ Odile GATARD précise qu'elle a transmis les coordonnées du service de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges à Sylvain DEFOIS
- Antenne Relais Orange : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une commission a rencontré ORANGE pour l'implantation d'une antenne relais sur la commune ayant pour objectif d'améliorer la réception des téléphones portables. Cette dernière remplacerait un pylône vers le stade municipal.
 - ➔ Gwénaél PIERRE précise qu'une meilleure réception téléphonique rendra attractif notre territoire
 - ➔ Monsieur le Maire précise qu'une telle installation donnera lieu au paiement d'un loyer de la part d'Orange d'environ 1500€ par an.

Le Conseil Municipal est d'accord pour qu'Orange fasse une étude et présente une simulation visuelle du projet à la suite de quoi l'assemblée statuera sur le projet.

- Illumination de Noël : rencontre avec la société Decolum : projet de rénovation de la décoration de l'église et si la commission dispose encore de budget des illuminations pour l'avenue des Monts pourraient être achetées.
- Jeux Petites Canailles : le groupe de travail cherche une alternative à la zone de réception initialement présentée, jugée trop onéreuse : copaux de bois ou dalles + pelouse synthétique.
- Piétonnier du château : la commission souhaite mettre une double lisse
- Rue du Vigneau : plainte d'un riverain sur la vitesse excessive des voitures. Monsieur le Maire informe qu'il va demander la mise en place d'un compteur (comptage + vitesse)
- Rue de platanes : la commission réfléchit à des travaux d'aménagement au niveau du bar-tabac : interdiction au poids lourds, interdiction de tourner à gauche au stop, travaux pour inciter à aller sur la droite, fermeture de l'entrée du parking (au niveau de la terrasse)
 - ➔ Odile GATARD précise à la commission qu'en fermant l'entrée du parking les véhicules seront dirigés vers le stop qui est la partie la plus dangereuse, une ouverture devrait être créée
 - ➔ Gwénaél PIERRE souhaite un chiffrage des travaux avant d'avancer sur le sujet.
 - ➔ Laurent PACHETEAU indique qu'en cas de changement il y a toujours des mécontents.
 - ➔ Odile GATARD précise qu'il s'agit de sécurité routière avant tout.
- Nouveaux Lotissement : une rencontre a eu lieu avec les services de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges afin d'échanger sur le projet. La commission souhaite travailler sur un lotissement plus respectueux de l'environnement avec des constructions bois pouvant être proposées.
 - ➔ Laurent PACHETEAU précise qu'il s'agira d'inciter les gens à se tourner vers des pratiques plus « vertes » et non des contraintes
 - ➔ Jean-Luc CHARRIER précise que 2 zones seront créées : une zone « verte » et une zone « classique »
 - ➔ Laurent PACHETEAU informe qu'un architecte environnemental pourrait gérer le projet global et être pris en charge par l'intercommunalité.

d. Information / Communication : présentation par Maud CERVEAUX

- JIMM : distribution début avril
 - ➔ Gwénaél PIERRE fait remarquer la complexité des chiffres et demande si ces derniers ne peuvent pas être plus « ludiques » ?
 - ➔ Monsieur le Maire informe qu'une recherche va être faite pour présenter des documents plus accessibles.
- La commission se réunira le 24 mai 2018 à 19h15
- Site internet : le nom de domaine et le référencement ne sont toujours pas récupérer. Naviciel travaille sur la question
 - ➔ Jean Luc CHARRIER se pose la question de comment faire vivre le site internet car il n'a pas l'impression que le site internet vive et que les informations soient mises à jour.
 - ➔ Laurent PACHETEAU demande combien d'informations sont mises en ligne par semaine
 - ➔ Maud CERVEAUX répond que cela dépend.
 - ➔ Jean-Luc CHARRIER précise que les menus ne sont pas mis en ligne
 - ➔ Maud CERVEAUX répond que le secrétariat de mairie peut faire des rappels ou prendre la main sur le site internet.
 - ➔ Gwénaél PIERRE souhaite que le site internet soit projeté à chaque réunion maire/adjoints pour faire le point
 - ➔ Monsieur le Maire est d'accord avec cette proposition.
 - ➔ Laurent PACHETEAU précise que si la municipalité souhaite que le site internet vive il faut des informations quotidiennes.
 - ➔ Gwénaél PIERRE pose la question de la création d'une page Facebook à l'avenir ?
 - ➔ Odile GATARD souhaite faire vivre l'existant avant de créer un compte Facebook.
 - ➔ Laurent PACHETEAU estime qu'avec la rémunération que Maud CERVEAUX a, elle doit être capable de faire fonctionner le site internet et le compte Facebook.
 - ➔ Odile GATARD précise qu'il y a quand même une commission.

e. Enfance-Jeunesse - Culture- Tourisme - Vie associative : présentation par Odile GATARD

- Bibliothèque : une réunion est programmée le 25 avril 2018 à la bibliothèque afin de recruter de nouveaux bénévoles.
 - ➔ Anne MARTINEAU trouve regrettable d'entendre qu'il n'y a rien et que les réunions démarrent seulement en avril
 - ➔ Odile GATARD explique que depuis le début d'année la commission a beaucoup travaillé avec la petite enfance et les assistantes maternelles.
- Restaurant scolaire : une réunion est programmée le 26 avril 2018 à 17h30 : concernant la préparation du pique nique de fin d'année qui aura lieu le 03 juillet 2018
 - ➔ Laurent PACHETEAU précise qu'en cas de besoin il sera disponible le jour du pique nique

f. Affaires sociales -Emploi - Logement : présentation par Guy-Marie JAULIN

- Café causettes : la participation stagne.
- Emploi : 6 personnes en moins pour avril, plus de sorties que d'entrée.
Vendée : 6.8% de chômage
Réunion le 4 avril 2018 pour préparer le temps d'échange pour les demandeurs d'emploi programmée le 15 juin 2018

- ➔ Laurent PACHETEAU précise qu'il serait intéressant d'inviter les organismes d'insertion à ce temps d'échange car les demandeurs ne connaissent pas les organismes d'insertion
 - ➔ Guy-Marie JAULIN trouvait déranger de faire déplacer un professionnel pour si peu de personnes
 - ➔ Laurent PACHETEAU répond que cela n'est pas grave.
- Goûter des plus de 75 ans : programmé le 25 avril 2018. 257 personnes invitées dont 11 ayant 75 ans cette année.
140 participants de plus de 75 ans
Au total 170 à 180 participants
Animation : « La belle époque » de Bournezeau

3 Point Communauté de Communes – Syndicat

❖ **NOVALIS : Assemblée Générale le 10/04/2018 : Guy-Marie JAULIN**

Première Assemblée Générale depuis la fusion

123 salariés : 104 femmes et 19 hommes dont 11 de Saint-Mesmin.

En 2017 : 93 salariés sont sortis 16 CDI, 24 CDD et 42 déménagements ou autres

25 310 heures en 2017 Pouzauges à titre de comparaison 34 000 heures Les Herbiers/Mortagne

Clients : 10 personnes de Saint Mesmin. Au total : 23 entreprises, 21 associations, 11 collectivités locales et 207 particuliers

❖ **Conseil Communautaire des Jeunes – Communauté de Communes du Pays de Pouzauges : Gwénaél PIERRE**

Participation des jeunes au projet cinéma en plein air au Château de Saint-Mesmin porté par Familles Rurales. Les jeunes souhaitent organiser un concert avec des groupes musicaux locaux (écriture du cahier des charges)

L'évènement aura lieu le 1^{er} juin 2018 avec la présence d'un marché de producteur avant la diffusion du film

Autre participation du conseil communautaire des jeunes : Courir pour un sourire avec Boup'Handisport le 14 juillet 2018 au Boupère

❖ **Comité de Jumelage : Maud CERVEAUX**

Préparation du jumelage programmé du 26 au 28 octobre 2018

❖ **Association ACHASME : Odile GATARD**

Organisation de visite nocturne le 26 mai, le 30 juin et le 15 septembre 2018.

4 Délibérations

OBJET. : Jury d'Assise 2019

L'arrêté préfectoral n° 155/2018/DRLP en date du 14 mars 2018 a fixé en fonction des dispositions du code de procédure pénale le nombre des jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assise du département de la Vendée pour l'année 2019. A ce titre, la municipalité de Saint-Mesmin est informée que le nombre de jurés à tirer au sort pour établir la liste préparatoire à transmettre au Tribunal de Grande Instance est de 3. Pour rappel l'article 255 du code de la procédure pénale prévoit que « peuvent seuls remplir les fonctions de juré, les citoyens de l'un ou l'autre sexe, âgés de plus de 23 ans ». Par ailleurs, la liste communale ne peut comprendre des jurés qui, bien qu'inscrits sur la liste générale des électeurs de la commune, au titre des contribuables par exemples, n'auraient pas leur domicile ou leur résidence principale dans le ressort de la Cour d'Assise, c'est-à-dire du Département. Enfin les fonctions de jurés ne pourront être rempli par une personne ayant déjà été jurée dans le Département de la Vendée depuis moins de 5 ans.

Après tirage au sort les jurés d'assises 2019 sont :

- ✎ VASSEUR Jean-Charles
- ✎ MESSAN Yannick
- ✎ ROULEAU Sandra

OBJET : SAFER : Convention cadre relative à la surveillance et à la maîtrise foncière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer une convention cadre avec la SAFER relatif à la surveillance et à la maîtrise foncière.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la dite convention et charge Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'adjoint ayant délégation de signature, à signer tout document relatif à ce sujet.

➔ Laurent PACHETEAU précise qu'il est important de connaître les mouvements sur la commune.

OBJET : Aliénation de terrain à la « Travaillère » au profit de M. GIRAUDEAU Florian et Mme BODIN Adeline et mise à l'enquête publique pour déclassement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'acquisition d'une parcelle à la « Travaillère » par M. GIRAUDEAU Florian et Mme BODIN Adeline, domiciliés à la « Travaillère » de cette Commune. Cette parcelle relève du domaine communal – La section, le numéro et la contenance de cette parcelle sont les suivantes

- Section A n° 1302, pour une contenance de 133 m2, domaine public,

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal que le prix de vente des terrains communaux est fixé à 3,50 € le m2. Il a été, en outre, indiqué aux acquéreurs que restaient à leur charge les frais d'établissement du document d'arpentage, de l'enquête publique ainsi que les frais notariés.

Il s'ensuit que le prix de cette vente deviendrait à 133 m2 x 3.50 €/m2, soit 465.50 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après en avoir délibéré

ACCEPTTE l'aliénation de la parcelle A 1302 situé à la « Travaillère », au profit de M. GIRARDEAU Florian et Mme BODIN Adeline, pour le prix de 465.50 €.

DEMANDE à Monsieur le Maire de faire procéder à une enquête publique et d'établir un arrêté de mise à l'enquête publique de déclassement ;

AUTORISE le Maire ou ses Adjoints à signer l'acte à intervenir l'étude de Me CADIET, Notaire associé à POUZAUGES.

OBJET : Restaurant scolaire : acquisition du mobilier

Monsieur le Maire laisse la parole à Patrick THIBAUDEAU ; responsable de la commission en charge du dossier.

Patrick THIBAUDEAU informe le Conseil Municipal que la commission a consulté 3 entreprises et présente les offres proposées.

	Chaises vernis Naturel Table non insonorisé	Chaises vernis Naturel Table insonorisé	Chaises laquées Table non insonorisé	Chaises laquées Table insonorisé
Vendéen Froid	40 x 82,70= 3308,00€	40 X82,70= 3308,00€	40 X87,70= 3508,00€	40 X87,70= 3508,00€
	96 x 60,31= 5789,76€	96 x 60,31= 5789,76€	96 x 65,31= 6269,76€	96 x 65,31= 6269,76€
	5 x200 = 1000,00€	5 x230 = 1150,00€	5 x200 = 1000,00€	5 x230 = 1150,00€
	16 x 170 = 2720,00€	16 x 194 = 3104,00€	16 x 170 = 2720,00€	16 x 194 = 3104,00€
	12 817,76 € HT	13 351,76 € HT	13 497,76 € HT	14 031,76 € HT
ABC	40 x 82,70= 3308€	40 X82,70= 3308,00€	40 X87,70= 3508,00€	40 X87,70= 3508,00€
	96 x 60,31= 5789,76€	96 x 60,31= 5789,76€	96 x 65,31= 6269,76€	96 x 65,31= 6269,76€
	5 x200 = 1000,00€	5 x230 = 1150,00€	5 x200 = 1000,00€	5 x230 = 1150,00€
	16 x 170 = 2720,00€	16 x 194 = 3104,00€	16 x 170 = 2720,00€	16 x 194 = 3104,00€
	12 817,76 € HT	13 351,76 € HT	13 497,76 € HT	14 031,76 € HT
MAC	40 x 53,45= 2138,00€	40 X53,45= 2138,00€	39 X58,45= 2279,55€ (dont 1 gratuite)	40 X58,45= 2338,00€
	96 x 65,70= 6307,20€	96 x 65,70= 6307,20€	95 x 70,70= 6716,50€ (dont une gratuite)	96 x 70,70= 6787,20€
	5 x236,60 = 1183,00€	5 x264,95 = 1324,75€	5 x236,60 = 1183,00€	5 x264,95 = 1324,75€
	16 x 192,85 = 3085,60€	16 x 257,95 = 4127,20€	16 x 192,85 = 3085,60€	16 x 57,95= 4127,20€
	+ TAXE ECO 12 713,80€ HT	+ TAXE ECO 13 897,15€ HT	+ TAXE ECO : 103,03€ 13 367,68€ HT	+ TAXE ECO 14 577,15€ HT

La commission souhaite retenir l'offre de MAC proposant des produits plus esthétique et répond mieux aux attentes de cette dernière.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise MAC pour un montant de 13 367.68€ HT

OBJET : Voirie : acquisition panneaux de signalisation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des projets 2018, la commission urbanisme – cadre de vie souhaitait l'acquisition de panneaux de signalisation.

Après consultation de 3 entreprises, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions commerciales suivantes :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
OUEST SIGNALISATION	1 667,34€	2 000,81€
SIGNAUX GIROD	1 308,94€	1 570,73€
SIGNALS	2 815,00€	3 378,00€

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 1 308.94€ HT.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'adjoint ayant délégation de signature, à signer tout document relatif à ce sujet.

OBJET : Protection sociale Complémentaire : fixation du montant de la participation de la collectivité

La loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique a donné un fondement juridique et un cadre légal au versement de participations éventuelles par les collectivités et établissements publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 a précisé les conditions et modalités de ces contributions financières des employeurs territoriaux.

Par délibération du 6 novembre 2012 le Conseil d'Administration a décidé d'adhérer à une convention de participation pour le risque « prévoyance ».

Il appartient à présent au Conseil d'Administration de se prononcer sur :

- Le montant de la participation financière de la collectivité et ses modalités d'attribution.

- *Vu le code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;*
- *Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*
- *Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;*
- *Vu la délibération du Conseil d'administration autorisant le Président à adhérer à la convention de participation pour le risque « prévoyance »*
-
- *Vu l'avis du comité technique paritaire en date du*

Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **Article 1** : De fixer le montant mensuel de la participation de la collectivité à 9.97 euros par agent, sur la base d'un temps complet, et pour les garanties
 - Maintien de salaire avec prise en compte ou non, en tout ou partie du régime indemnitaire
 - Invalidité (indemnité journalière à hauteur de 95% du traitement net)
 - Perte de retraite consécutive à une invalidité
 - Décès (une année de traitement brut indiciaire au bénéficiaire)

Les montants de cette participation sont exprimés en euros bruts.

La participation sera versée au prorata de la quotité réellement travaillée pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.

5 Questions diverses

- ➔ **Circulation** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du nombre de véhicule traversant la commune.
La circulation par jour en 2016 est de 3621 dont 8.61% de poids lourds contre 3657 dont 9.38% de poids lourds en 2012.
Le compte rendu de circulation sera transmis par mail au Conseil Municipal.

- ➔ Effacement électricité rue de la Sèvre : une réunion de chantier aura lieu le 2 mai 2018 avec une prévision de travaux de raccordement souterrain le 16 juillet 2018 et les travaux de dépose des lignes HTA fin août – début septembre 2018.
- ➔ Vendée Logement : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa prise de contact avec Vendée Logement concernant la fixation d'une date de réunion relative au terrain HLM et les petites maisons autour de la MARPA. La réunion sera fixée courant juin. La date sera communiquée ultérieurement.
- ➔ Rencontre CAUE : Présentation par Laurent PACHETEAU

Compte rendu rencontre avec Pierre Bazin architecte du CAUE de Vendée
Le 17 avril. Présents : Philippe Paillat, Joël Vincendeau et Laurent Pacheteau

Rencontre riche du regard d'un professionnel, sensible à l'architecture générale du centre- bourg et des bâtiments. Rencontre qui nous oblige à une remise en cause de ce que nous avons en partie déjà pensé.

Pierre Bazin insiste pour garder une architecture de bourg, avec maisons le long des rues ou fermant les espaces. Ouvrir des espaces par des démolitions de maisons ferait perdre le caractère bourg.

Il nous a aussi convaincu de l'intérêt de grouper les activités extra-scolaire (périscolaire et jeunesse) .

Les propositions d'aménagements portent sur la place du champ de foire (espace Hermitage et intergénérationnel), sur l'espace place du marché (la poste), l'espace mairie (presbytère), les maisons dites "Drapeau, Géffard , Eperon, Parent.

1- Place du champ de foire et pôle extra-scolaire.

Pour valoriser au mieux l'espace intergénérationnel à venir, il semble important que le foyer des jeunes soit situé juste à côté. Terrains multisports et de skate sont faits pour eux. La proximité du foyer rendra les jeux attractifs et éviteront en partie les déplacements en mobylette...

La proposition est de faire le foyer des jeunes "salle de l'Hermitage", avec des aménagements pour séparer le périscolaire (entrée par la porte de la rue par exemple).

Il n'y a pas d'obligation d'ascenseur. Les travaux seront peu importants.

D'autre part, les ados se sentiront moins sous le regard des adultes ou de l'autorité, ce qui est important pour avoir l'envie d'aller au foyer.

Le périscolaire et le foyer des jeunes sont deux activités extra-scolaires, elles sont ainsi séparées de ce qui rappelle l'école, cantine , école...et le terrain intergénérationnel sera le prolongement des activités des deux structures.

2- **La poste aménagée en salle de réunion** en remplacement de la salle de l'Hermitage, avec ouverture lumière sur l'espace vert derrière les halles, et ouvertures des halles sur ce même espace

3- **Le presbytère reste en état** avec des petits aménagements d'accessibilité, avec salle de la **paroisse** le long de la rue, et salle **ADMR** sur l'autre partie.

4- **Locatifs communaux :**

Il y a du fait de l'amélioration économique une demande forte de locatifs sur le Pays de Pouzauges. Ces locatifs en centre-bourg participent à la revitalisation du centre-bourg. L'objectif est d'équilibrer l'investissement par les aides à la rénovation et par les loyers.

Un locatif dans la maison entre l'école publique et l'église, et aménagement de l'entrée de l'école à terme par l'achat des jardins et cabanons. Cette maison ferme la place de façon intéressante.

Deux locatifs rue du commerce, maison Géffard et Eperon (achat à faire). Elles ont un caractère important pour la rue, elles auront chacune un jardin, entre la maison et l'espace

préau-cantine. Un mur respectant la pierre de St pierre du chemin pourrait fermer l'espace privé entre la salle du bocage et la cuisine de la cantine. Démolition maison Parent. Voici les grandes lignes des propositions que nous partageons suite à la rencontre avec Pierre Bazin.



- Gwénaél PIERRE demande s'il y a une remise en cause de l'emplacement du terrain intergénérationnel ?
- Monsieur le Maire répond que non
- Jean-Luc CHARRIER souligne qu'il y a des choses intéressantes dans la proposition du CAUE mais que le foyer des jeunes à l'Hermitage lui paraît compliqué dû au manque d'espace sécurisé en extérieur.
- Laurent PACHETEAU souhaite savoir si les études de travaux pour les locaux peuvent être lancés.
- Monsieur le Maire répond que oui, il souhaite que le paiement des loyers couvre le montant des travaux réalisés. Monsieur le Maire rappelle la priorité qui est le foyer des jeunes
- Odile GATARD trouve le lieu bien situé mais rejoint Jean-Luc CHARRIER concernant l'extérieur qui n'est pas assez grand.
- Marie Josée MARTINEAU informe qu'elle n'est pas sur que la municipalité puisse avoir des subventions avec ce lieu d'implantation.
- Laurent PACHETEAU souhaite une rencontre entre l'ensemble des parties
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion doit être programmée avec les petites canailles, les foyers des jeunes, la commission bâtiments et la commission espace intergénérationnel avant fin juin

Fin de la réunion 23h18
Prochaine réunion le 28 mai 2018